

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25072

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

TRANSPORT D'ŒUVRE AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CARCASSONNE

La décision du Maire n°25047 en date du 24 mars 2025 est annulée et remplacée comme suit :

Dans le cadre de son Projet Scientifique et Culturel, le musée Blanche Hoschedé-Monet de Vernon propose au musée des beaux-arts de Carcassonne, le prêt d'une sculpture de Théophile Barrau (Carcassonne, 1848-Toulouse, 1913) *Le Caprice*. Il s'agit d'un achat de l'Etat au Salon de 1878, déposé à Vernon cette même année puis transféré en propriété en 2005. Cette œuvre ne correspond plus aux collections du musée Blanche Hoschedé-Monet inscrites dans son Projet Scientifique et Culturel.

Le sculpteur Théophile Barrau est originaire de Carcassonne. Sa production très féconde, débute par la création de portraits. Il a réalisé deux bustes du sénateur Théophile Marcou (Carcassonne, 1813- Paris, 1893), en 1896. L'un en marbre conservé au musée des beaux-arts, l'autre en bronze situé au centre de la place Marcou de la Cité de Carcassonne.

Le dépôt de cette sculpture a un grand intérêt pour les collections du musée et pour la Ville de Carcassonne. *La poésie française*, sculptée par Théophile Barrau en 1880, acquise par l'Etat a été installée à Carcassonne, dans un premier temps sur le square André Gambetta puis dans le jardin André Chénier. Cette allégorie, représentant une femme nue assise sur un rocher et jouant de la lyre formée d'une écaille de tortue a disparu lors de la seconde guerre mondiale.

Le dépôt de cette sculpture de Théophile Barrau est une réelle opportunité.

Le transport est à la charge de la Ville pour un montant de 3648 euros TTC (trois mille six cent quarante-huit euros).

L'œuvre sera exposée au Musée des beaux-arts dans la salle des pas perdus.

Je décide d'accepter le transport par le musée Blanche Hoschedé-Monet de Vernon à la Ville de Carcassonne et d'autoriser le paiement des montants nécessaires à cette prestation (imputations 011-62268-322-303002, 011-6233-322-303002, 011-6241-322-303002, 011-6251-322-303002).

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 29 avril 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250429-24557-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025

Publication : 11/06/2025